

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Au 1er octobre 2025



> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2025 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif
spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

specifique à une partie de la clientele. Ces tarifs sont également repris dans les themes correspondants.				
Liste des services	Prix en euros			
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil (1)	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)			
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,55 €/mois soit pour information, 30,60 €/an (hors coût opérateur téléphonique)			
Tenue de compte	4,75 €/trimestre soit pour information, 19,00 €/an			
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale : à débit immédiat : Carte CB Visa Classic à débit différé : Carte CB Visa Classic à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽²⁾ à débit immédiat et autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽³⁾	49,75 €/an 49,75 €/an 42,00 €/an 48,50 €/an			
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 3º retrait/mois pour une carte Visa Classic, à partir du 6º retrait/mois pour une carte Visa Premier, retraits illimités pour une carte Visa Platinum et Visa Infinite)			
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte ⁽⁴⁾	36,00 €/an			
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	4,20 €/virement Gratuit			
Prélèvement : • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit			
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois			

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « "", vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).



⁽¹⁾ Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

⁽²⁾ La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

⁽³⁾ Carte uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés).

⁽⁴⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs 2025 aux particuliers02	
aux particuliers))
DE PAIEMENT > Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES > Les Formules	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS > Commission d'intervention	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS Découverts et autorisations de découvert	
ET PLACEMENTS FINANCIERS > Épargne bancaire	

	,	\sim
Þ	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	2
>	Vous assurer ainsi que vos proches	36
	Assurer vos biens	
>	Vous protéger au quotidien	37
	Assurer votre épargne	
>	Protéger vos moyens de paiements	37
	Offres retirées de la commercialisation	
•	office retired as in seminardian and the first	
Δ	AUTRES PRESTATIONS	~
		2
>	T SERVICES Frais de succession	38
, >	Autres prestations	39
•	Autros prostutions	
r	PÉRATIONS INTERNATIONALES	$ \oplus $
`	Option internationale	40
	Change manuel	
′	Opérations par carte bancaire	40
	Opérations par chèque	
	Virements non SEPA Offre retirée de la commercialisation	
,	Offre retiree de la commercialisation	41
.	TARIFICATION	
	T AVANTAGES JEUNES	
	Fonctionnement du compte	η 4 O
	Offre groupée de services	
′	Moyens de paiement	42
′	Découverts et autorisations de découverts	43
′	Crédits à la consommation	43
,	Épargne et placements financiers Opérations internationales	43
′	Operations internationales	43
^	ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ	
	Compte courant et services associés	44
′	Offre retirée de la commercialisation	44
	Irrégularités et incidents de fonctionnement	
	Offre groupée de services	
	Offre retirée de la commercialisation	
•	Office retiree de la commercialisation	43
į	NFORMATIONS UTILES	راب
`	Pour rester en contact avec votre banque	
′	à tout moment	46
`	Nos partenaires / mentions légales	
	Informations complémentaires	
	Définitions placements financiers	
′	שבוווונוטווס טומניפווופוונס וווומוונופוס	40
P	RÉSOUDRE UN LITIGE	2
	· Votre Caisse d'Épargne :	لـــا
,	votre Caisse a Epargne : votre interlocuteur privilégié	40
,	· Votre interiocuteur privilegie · Votre recours en médiation :	49
1	votre dernier recours en cas de litige	EO
	VULLE UETTIEL LECOULS ELL CAS UE HUUE	มีป



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
Désolidarisation de compte joint	50,00€
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit
Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé)	20,66 €
Virement de clôture du compte de dépôt	

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique	
Mensuelle	Gratuit	Gratuit	
Décadaire	1,35 €/relevé supplémentaire	1,35 €/relevé supplémentaire	
Quinzaine	1,35 €/relevé supplémentaire	1,35 €/relevé supplémentaire	
Autre périodicité	-	1,35 €/relevé supplémentaire	
Édition au Guichet	5,00€	-	

• Relevé annuel de frais <a> Gratuit

> TENUE DE COMPTE



Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :

- d'un compte de dépôt sans moyen de paiement,
- d'un compte de dépôt avec moyens de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 4 par trimestre.



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT. RETRAIT

- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique⁽¹⁾

AUTRES SERVICES

- Édition de la liste des opérations automatiques
 Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)
 Gratuit



IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)



> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux quichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au quichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse



Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 24).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs

(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

> PRESTATIONS DE BASE(2)

La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire	Gratuit
La domiciliation de virements bancaires	Gratuit
• La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	Gratuit
• La tenue du compte	. Tarifs standards ⁽³⁾
• L'encaissement de chèques et de virements bancaires	
• Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire	
de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé	

de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé • L'abonnement à des services de banque à distance

• Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques

- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces



⁽¹⁾ Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte 🚣 prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

⁽²⁾ Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services). (3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE A DISTANCE



Direct Ecureuil	
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> ⁽¹⁾ , <u>téléphone</u> fixe ⁽²⁾ , <u>téléphone</u> retc.) ⁽³⁾	<u>mobile</u> ,
• E-Documents	Gratuit
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.	
Secur'Pass	
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réalise des opérations bancaires de façon sécurisée.	
Agrégation de comptes	
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du clien • Service de Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL)	
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Épargne dont le client est titulaire).	
- Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP (carte à puce)	Gratuit
- Lecteur CAP (carte à puce)	
• Coffre-fort numérique ⁽⁴⁾	
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou profe	
- 5 Go26 ans -50 % Gratuit 3 mois puis 1,25	
Webprotexion	Gratuit
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.	0
• Moneypitch	
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'anal budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs e patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.	
• AlertEcureuil : abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte p	ar SMS
- Formule Individuelle -26 ans -50 % 2,55 €/mois, soit pour information 30,6	
- Formule Famille -26 ans -50 % 4,10 €/mois, soit pour information 49,2	0 €/an ⁽⁵⁾
• Libre Service ECUREUIL (service permettant d'effectuer des opérations courantes	
sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Caisse d'Épargne)	
Service Mes alertes	
Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte p	ar
- Notification hors application mobile (1)	
- Par email	
- Via Banxo ⁽¹⁾	

⁽¹⁾ Hors coût de votre fournisseur d'accès.

⁽²⁾ Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

⁽³⁾ Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

⁽⁴⁾ Hors coût opérateur téléphonique. Service non commercialisé auprès des mineurs. (5) Hors coût opérateur téléphonique.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

Consultation du code confidentiel et données de la carte ⁽³⁾	Gratuit
Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte	Gratuit
• Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse	Gratuit
• Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)(3)	Gratuit
Désactivation/activation des paiements à distance	Gratuit
Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger	Gratuit
Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'un	ie carte
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget	t ⁽³⁾ .
• Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrai	it
de la carte bancaire de l'enfant mineur	Gratuit
 Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur 	Gratuit



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

Carte Nomea	28,00 €/an
Carte Equilibra sans code ⁽¹⁾	28,00 €/an
Carte Nomade ⁽²⁾	15 50 €/an



Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel) -26 ans -50 %	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	CB Visa Classic	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi- systématique ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	-	-	149,85€	49,75€	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	341,00€	227,50€	149,85€	49,75€	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)	-	-	-	-	-	42,00€
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)	-	-	-	-	48,50€	-

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)(3)

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	Non disponible	149,85€	49,75 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	227,50€	149,85€	49,75 €



En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

⁽¹⁾ Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OFC (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

⁽²⁾ La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

⁽³⁾ Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.



Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale).
 Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur

Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte	CB Visa Classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	jusqu'à 5 retraits/mois	jusqu'à 2 retraits/mois	jusqu'à 2 retraits/mois
Retraits illimités	1,00 €/ retrait	1,00 €/ retrait	1,00 €/ retrait
	à partir du 6º retrait	à partir du 3º retrait	à partir du 3º retrait
	dans le mois	dans le mois	dans le mois

LES AUTRES SERVICES CARTE

LES AUTHES SERVICES CANTE	
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer le	es données
de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile ⁽²⁾)	1,20 €/mois
• Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne	Gratuit
• Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence	9,35 €
Refabrication de la carte avant échéance	Prix de la carte
 Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence 	
- Permanente	Gratuit
- Temporaire ⁽³⁾	10,50 €
• Frais d'envoi de carte en recommandé	

⁽³⁾ Gratuit depuis l'espace de banque à distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Épargne et d'avoir activé Secur Pass.



⁽¹⁾ Voir détail zone EEE page 47.

⁽²⁾ Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur' Pass.

> VIREMENTS(1)

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Caisse d'Éparque

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Gratuit	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

• Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	4,20 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	4,20 €	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais par virement permanent	1,80€	Gratuit

Virement de clôture du compte de dépôt

Autres opérations

- Service Wero
 Gratuit Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission.

 Gratuit
- Frais de virement prioritaire en euros vers la France avec un délai fixé à J

> PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA(3)

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA

 Gratuit



⁽¹⁾ Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 47). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « OPÉRATIONS INTERNATIONALES », page 40.

⁽²⁾ SEPA, voir définition en page 47.

⁽³⁾ Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 47).

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	15,00€	Non disponible



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Éparane de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Éparqne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

Ouverture du service d'émission de prélèvement	Gratuit
Création, modification et gestion du mandat	
• Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement	
Émission d'un prélèvement SEPA	
• Paiement de titre interhançaire de naiement SEPA (TIPSEPA)	Gratuit

CHÈQUES	Cuntuit
Mise à disposition de chéquier à l'agence	
Remise de chèque(s)	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾	
(J: date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité	
(voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d' (voir conditions générales des comptes d'épargne)	indisponibilité
• Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret	15,10 €
Paiement d'un chèque	Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit



Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- Envoi par lettre recommandée	10,00€
- Envoi par courrier simple	2,70€
	8 UU &



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt. Tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt, la provision est alors indisponible.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur......24,80 €/chéquier

> AUTRES SERVICES



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait nationale
 Carte Equilibra Interbancaire
 27,00 €/an
 27,00 €/an

OFFRES GROUPÉESDE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIF

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽¹⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽²⁾

Autres services inclus dans

l'offre



CB Visa Classic à contrôle le solde quasi-systématique[©]



CB Visa Classic⁽⁴⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁵⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)(6)
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau
 Caisse d'Épargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques
 des autres banques (hors réseau Caisse d'Épargne) situés en zone
 euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel
 découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽¹⁾	13,35 €/mois	
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	8,85 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction (voir p.42 <u>TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES</u>)	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	1,00 €/mois	
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction	

- (1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.
- (2) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
- (3) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
- (4) Les Cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
- (5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (6) À l'exception des clients mineurs.
- (7) Clients majeurs uniquement et après étude du dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
- (8) Si fourniture d'une 2º carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
- (9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.



FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

Autres services inclus

dans l'offre



CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽²⁾



CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴ Débit Immédiat ou Débit Différé



Visa Premier
ou Visa Premier
IZICARTE⁽⁴⁾
Débit Immédiat
ou Débit Différé

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)(5)
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Épargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Épargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	18,95 €/mois 24,65 €/mois	
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	12,35 €/mois 18,95 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction (voir p.42 <u>TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES)</u>	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	50 % de réduction	
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction	

(3) Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude du dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(9) Si fourniture d'une 2° carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

⁽¹⁰⁾ Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.



⁽¹⁾ Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

⁽²⁾ La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde à autorisation quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

⁽⁸⁾ Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire de la carte facturé.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

Autres services

inclus dans l'offre











- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :
 AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	30,25 €/mois	38,15 €/mois	49,15 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	22,80 €/mois	27,95 €/mois	39,45 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction (voir p.42 <u>TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES</u>)		
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	50 % de réduction		
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

- (1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
- (2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
- (3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs
- (4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs
- (5) À l'exception des clients mineurs.
- (6) Clients majeurs uniquement et après étude du dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
- (7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire de la carte facturé.
- (9) Si fourniture d'une 2º carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
- (10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.



> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽¹⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique).

Cotisation à une offre groupée de services		
Sans Carte de paiement	1,00 €/mois	
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	1,00 €/Carte/mois soit 12,00 €/an	

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽²⁾	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Épargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Épargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	2,00 €/mois
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	soit 24,00 €/an
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic : l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne, la réédition/réactivation du code confidentiel, les frais d'opposition (blocage) de la carte, la re-fabrication de la carte avant échéance, les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur Internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte).	



> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

Edition du RIB/RICE ou de l'IBAN) €
----------------------------------	-----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA(1)

Frais par virement vers une autre banque

- Autres opérations

Prélèvements SEPA/TIPSEPA(1)

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Epargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie (12-17 ans : 1,00 €/mois)		
Carte Nomea - Carte Equilibra sans code	3,50 €/mois soit 42,00 €/an	
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	3,90 €/mois soit 46,80 €/an	



⁽¹⁾ Opération effectuée par un téléconseiller.

⁽²⁾ Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.
(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)(1)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

1,00 €/mois

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁶⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier............Plafonnement à 16,50 €/mois
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €......Montant de l'opération plafonné à 6,00 €⁽⁵⁾

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 %du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(4) Frais applicables aux prélèvements SEPA. TIPSEPA et télé-règlements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

⁽⁶⁾ Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



⁽²⁾ Hors virement SEPA instantané.

⁽³⁾ Frais concernés: les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

⁽⁵⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

	Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾ le carte au choix	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi- systématique	CB Visa Classic ⁽²⁾ ou CB Visa Classic Izicarte ⁽³⁾	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
	Tarif standard	10,10 €	10,10 €	18,00€	23,90€	34,50€
une	12-17 ans	1,25 €	1,25 €(4)	-	-	-
Farif jeune	18-21 ans	2,50€	2,50€	3,90€	-	-
Tar	22-25 ans	3,20 €	3,20€	5,40€	-	-

Des services inclus dans le socle

Compte de dépôt (simple ou joint)

Tenue de compte

Relevé de compte numérique (ou papier)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte Formule Individuelle⁽⁵⁾ ou Formule Famille⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾)

Une autorisation de découvert(8)

Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Un service d'épargne automatique

Chéquier sur demande(8)

Un forfait de X retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁹⁾

Avantages couples et offres supplémentaires		
Votre 2º Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	50 % de réduction ⁽¹⁰⁾	
Carte supplémentaire dans le Bouquet Liberté (l'avantage famille s'applique sur la moins chère des deux) 2° Carte CB Visa Classic 2° carte Visa Premier 2° carte Visa Platinum 2° carte Visa Infinite	2,07 €/mois 6,24 €/mois 9,47 €/mois 14,20 €/mois	

- (1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).
- (2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
- (3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
- (4) Pour les mineurs seule la carte Visa Classic à Débit immédiat est disponible.
- (5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (6) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en Formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.
- (7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.
- (8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT. CARTES.
- (10) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.





SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels).

2 services	3 services
5 % de remise	10 % de remise
sur leur prix à l'unité	sur leur prix à l'unité

SERVICES « DU QUOTIDIEN »		
	Tarif mensuel à l'unité	
Retraits déplacés illimités par carte	1,45€	
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,30 €	
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans Gratuit	
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/25 ans Gratuit	
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	2,70 €	
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽¹⁾)	2,10 €	
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,25 € 18/25 ans Gratuit	
AlertEcureuil Formule Individuelle	2,55 € 12/25 ans Gratuit	
AlertEcureuil Formule Famille ⁽¹⁾	4,10 € 18/25 ans Gratuit	
e-Cartes ⁽¹⁾	1,20€	
Eparfix/Eparplus	1,25 €	
SERVICES « ASSURANCES » ⁽²⁾⁽³⁾		
Tarif annuel ⁽⁴⁾		

SERVICES « ASSURANCES » ⁽²⁾⁽³⁾		
	Tarif annuel ⁽⁴⁾	
Protection Juridique	Nous consulter	
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter	
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter	
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter	
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter	
Assurance sur Épargne	Nous consulter	



⁽¹⁾ Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽²⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽³⁾ Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) La 1^{ten} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS, SATELLIS INTÉGRAL **ET SATELLIS SÉCURITÉ**

Cotisation ⁽¹⁾ à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral	Satellis Sécurité
CB Visa Classic à contrôle de solde systématique				6,00 €/mois soit 72,00 €/an
Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	12,05 €/mois soit 144,60 €/an	13,50 €/mois soit 162,00 €/an		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	12,05 €/mois soit 144,60 €/an	13,50 €/mois soit 162,00 €/an		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic lzicarte ⁽²⁾ à débit différé	12,05 €/mois soit 144,60 €/an	13,50 €/mois soit 162,00 €/an		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat			22,60 €/mois soit 271,20 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit différé			22,60 €/mois soit 271,20 €/an	
Carte Visa Infinite			38,90 €/mois soit 466,80 €/an	

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo ⁽³⁾	Solution 16/17 ⁽⁴⁾
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi- systématique	-	1,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic	1,00 €/mois	1,00 €/mois



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération,

(dans limite d'un plafond de 80,00 €/mois)



Somme percue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irréqulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 25). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- - (dans la limite d'un plafond de 83,33 €)
- Frais par saisie-attribution \(\frac{\text{\$\text{\$\sigma\$}}}{\text{\$\exitt{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\exitt{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\exitt{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\exitt{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\exitt{\$\texitt{\$\text{\$\text{\$\text{\$\texitt{\$\text{\$\texitt{\$\texitt{\$\texitt{\$\texitt{\$\texititint{\$\text{\$\exititt{\$\text{\$\text{\$\texititit{\$\text{
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple)



La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressé au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert.
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 13 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Rejet de chèque
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €





Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- INCIDENTS LIES AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)8,00 €¹¹

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement 🛂 pour défaut de provision (2)



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

INCIDENTS LIES AUX CARTES

- Frais d'ouverture de dossier de surveillance par la Banque suite à incident de paiement par carte.
 20,00 €
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 36,16 €



⁽¹⁾ En cas de paiement du prélèvement ou du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement ou du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT



Non compris dans le TAEG . le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT(1)(2)

- au taux débiteur de 20,39 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 21,98 % Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT(1)

- Découvert non autorisé

Autres services

- Exonération des intérêts débiteurs

(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

⁽²⁾ Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

⁽³⁾ Exemple à titre indicatif au 01/08/2025.

⁽⁴⁾ TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION(1)

CRÉDIT RENOUVELABLE

Teoz⁽²⁾, Izicarte⁽²⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

FREI FERSUNNEL	
Taux débiteur	Nous consulter
• Frais de dossier (en % du montant emprunté) -26 ans -50%	Nous consulter
- Minimum de perception pour un crédit d'un montant ≤ 50 000,00 €	80,00€
- Minimum de perception pour un crédit d'un montant > 50 000,00 €	219,00€
 Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour 	
- Frais de dossier	Gratuit
Crédit Etudiant avec caution BPI	Nous consulter
AUTRES SERVICES	
• Location avec Option d'Achat ⁽³⁾	Nous consulter
• Caution locative (frais de caution bancaire en garantie de loyer)	98.00 €/dossier

+ commission d'engagement sur le montant cautionné 2,00%/an

> CRÉDITS IMMOBILIERS(4)

PRÊTS IMMOBILIERS

Taux débiteur	Nous consulter
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)	Nous consulter
- Minimum	500,00€
Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,00 %
- Maximum	500,00€
Prêt à taux zéro	
- Frais de dossier	Gratuit

- Prêt Viager Hypothécaire⁽⁵⁾
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires



⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation. (2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽³⁾ Produit de BPCE LEÁSE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

⁽⁴⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

⁽⁵⁾ Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.

> GARANTIES(1)

FRAIS DE GARANTIES	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
 Frais de prise de garantie Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF) Frais de caution par Personne physique, par prêt^[2] Nantissement de parts sociales, d'actions de parts SCPI sous seing privé Nantissement de valeurs ou de contrats détenus en Caisse d'Epargne Normandie Nantissement de valeurs ou de contrats détenus Hors Caisse d'Epargne Normandie Promesse d'affectation hypothécaire 	Nous consulter 50,00 € 560,00 219,00 € 438,00 € 1,00 % avec un minimum de 100,00 €	Nous consulter Gratuit - - - - -
 Frais de levée de garantie Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement) Mainlevée autres garanties 	100,00 € 100,00 €	100,00 € 100,00 €
Frais de prise de caution de loyer	98,00€	98,00€

> AUTRES OPÉRATIONS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
 Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif 	Gratuit	Gratuit
 Réédition de tableau d'amortissement en agence (hors demande de remboursement anticipe effectif) 	30,00€	Gratuit
Attestations diverses sur crédit	20,00€	Gratuit
Attestation CAF/Certification APL Allocation Logement	Gratuit	-
 Déblocage de fonds prioritaires à J (demande avant 10h30) 	75,00€	-
Report d'échéance en fin de crédit	100,00 €/ crédit	4 % de l'échéance reportée

> AVENANT LIÉ AUX CRÉDITS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
 Rédaction d'un avenant de contrat de prêt Réduction ou allongement de la durée Modification d'assurance (hors substitution assurance emprunteur) Modification de garantie (transfert) (+frais de garantie) Désolidarisation ou modification de bénéficiaire	360,00 €/crédit 360,00 €/crédit 360,00 €/crédit +frais de garantie 360,00 €/crédit	
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux	Nous consulter	-
Transformation d'un taux révisable en taux fixe	Nous consulter	-
Aménagement temporaire d'échéance	100,00 €/crédit	Nous consulter
• Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte	39,90 €/crédit	Gratuit
• Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	45,90 €/crédit	Gratuit
• Frais de modification d'un prêt en cours (autres avenants et hors avenant)	153,00€	Gratuit
 Modulation d'échéance hors date d'anniversaire (agence) 	50,00€	-
 Modulation d'échéance hors date d'anniversaire (banque à distance)⁽¹⁾⁽²⁾ 	25,00€	-

> ASSURANCE



⁽¹⁾ Sous réserve d'être abonné aux services banque à distance de votre banque.

⁽²⁾ Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

⁽³⁾ Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

⁽⁴⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> ÉPARGNE BANCAIRE(1)

Épargne réglementée		Engrano à tormo	
Comptes et livrets d'épargne	Epargne Logement	Epargne à terme	
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme	
 Ouverture/clôture d'un compte ou Ouverture/Clôture d'un compte à t Frais pour les comptes sur livret in Frais de transfert d'un PEL, CEL et vers un autre établissement Frais de transfert du LEP Relevé de compte multiproduits Selon périodicité 	erme. actifs ⁽³⁾ PEP (Plan Épargne Populaire)	Nous consulter 30,00 €	
	Papier	Electronique	
Trimestrielle, Semestrielle, annuelle	Gratuit	Gratuit	
 À partir du 5^{ème} relevé par an Transfert vers un autre établissem 			



Sous réserve d'éligibilité.

⁽²⁾ Hors compte à terme.

⁽³⁾ Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix.) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

• Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne
- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif(1)

- Retrait sans accréditif(1) (nécessite l'appel de votre



L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.



Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie. Eparplus: service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers.

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

• Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI	Gratuit
• Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME- ETI	Gratuit
• Frais de transfert	

- CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne................Gratuit
- PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 145.50 €)(2)





La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction ⁽¹⁾		Par Internet	En agence
Commission proportionnelle au	СТО	0,50%	1,50%
montant de la transaction	PEA / PEA-PME-ETI	0,50%	1,20%
Minimum da	СТО	8,00€	19,00€
Minimum de perception	PEA / PEA-PME-ETI	-	-

- Ordre reçu et non exécuté	Gratuit
3	Gratuit
	Nous consulter, avec un minimum de 92,00 €
- Ordre recu et non exécuté	Gratuit
- Ordre annulé	Gratuit

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT



Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC Hors Groupe	27,00 € + frais d'émetteur
Frais de rachat	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

- Produits structurés
 - Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne		
Frais de souscription	Gratuit	
Frais de sortie	Gratuit	
Autres titres de créance	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)	
- Fonds à Formule		
Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)	
Frais de sortie		
 Avant échéance de fonds à formule À échéance 	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)	



FRAIS RÉCURRENTS FRAIS LIÉS AU SERVICE



Les droits de garde sont facturés annuellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) en mars sur la base de l'évaluation au 31 décembre de l'année précédente.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte -26 ans -50 %

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12 de l'année écoulée et prélevée au 1ºr trimestre de chaque année			Commission fixe par ligne du portefeuille (en
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	supplément de la commission proportionnelle)
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe ⁽¹⁾	-	32,00 €/an	32,00 €/an	-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs ⁽¹⁾	0,40 %/an de 0 € à 50000 € 0,30 %/an de 50001 € à 100000 € 0,20 %/an à partir de 100001 €	36,00 €/an	315,00 €/ an	4,65 €/ligne/an
Sans valeur inscrite	-	32,00 €/an	32,00 €/an	-

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte -26 ans -50 %

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

droupe of valoure from droupe,			
	DDG		
Les montants sont indiqués en € TTC	Valeurs	Valeurs Hors Groupe	
	Groupe	Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne			
Tranche A (de 0 € à 50000 €)	0,40 %/an		
Tranche B (de 50001 € à 100000 €)	0,30 %/an		
Tranche C (à partir de 100001 €)	0,20 %/an		
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	4,65 €/ligne/ an	4,65 €/ligne/ an	25,00 €/ligne/an
Plafond de perception (hors montant de la ligne)	32,00 €/an	315	,00 €/an





Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs⁽¹⁾.... Droits de garde⁽²⁾

FRAIS RECURRENTS LIÉS AU PRODUIT

Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON COTÉS

	CT0	PEA
Dépôt ou inscription constitution du dossier ou Cession	185,00 €/opération	1,2% avec un maximum de 185,00 €/opération
Actes de gestion (opération sur titre, détachement dividendes, etc.)	192,00 €/opération	192,00 €/opération

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽³⁾

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commissions de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde .



Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement:

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Éparqne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES



Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits: 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

 Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales,



À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback, (remise après achat) et remises immédiates).

OPERATIONS DIVERSES

Avis	et	rele	۷É	s

- Avis d'opéré titres	
- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel	Gratuit
- Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	20,36 €
- Relevé ponctuel de portefeuille	30,54€
 Autres services 	
- Bourse Esprit Écureuil	
- Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices	12,00€
- Service Abonnement à l'unité	Gratuit
- Service Assurances moins-values à l'unité	7,00 €/an
- Service « Prise de bénéfices » à l'unité	10,00 €/an
- Direct Écureuil Service Bourse	Gratuit

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 004 919. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• Garanties Santé ⁽¹⁾
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
Garanties des Accidents de la Vie ⁽¹⁾
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident
de la vie privée.
• SECUR' Obsèques ⁽²⁾
• SECUR' Famille 2 ⁽³⁾ Nous consulter
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
• SECUR'Urgence ⁽⁴⁾ Nous consulter
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 euros en 48h, et ce,
à la personne de votre choix.
• Assistance Vie ⁽⁵⁾ Nous consulter
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de
survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
• Start'Expat ⁽⁶⁾
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé,

de prévoyance et sur la responsabilité civile..

ASSURER VOS BIENS	
Assurance Auto ⁽¹⁾	Nous consulter
Assurance 2 Roues ⁽¹⁾	Nous consulter
Assurance Habitation ⁽¹⁾	Nous consulter
• Télésurveillance ⁽⁷⁾	Nous consulter
SECUR'Média ⁽¹⁾	Nous consulter

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

⁽⁷⁾ Prestation assurée par Vérisure.



⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances

⁽²⁾ SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

⁽³⁾ SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

⁽⁴⁾ SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁵⁾ Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline - 92213 SAINTCLOUD Cedex.

⁽⁶⁾ Association de Services des Français de l'Etranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

 Assurance Protection Juridique⁽¹⁾
 Nous consulter Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels). Sérélia Téléassistance⁽²⁾
 Nous consulter Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7i/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

 Assurance sur Épargne⁽¹⁾
 27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre éparqne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Assurance sur Compte⁽³⁾

Une assurance⁽⁴⁾ permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés;

Pour en savoir plus :

https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Sécur Famille⁽⁵⁾
 Nous consulter • Ecureuil Solution Obsèques⁽⁶⁾ Nous consulter Garantie Urgence⁽⁷⁾
 Nous consulter Garantie Famille⁽⁸⁾

 Nous consulter Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾
 18,30 €/an • Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾ 13.20 €/an • Service Opposition⁽¹⁾ 22,00 €/an Prévoyance du Locataire⁽⁹⁾
 Nous consulter • Télésurveillance IMA Protect⁽¹⁰⁾ Nous consulter
- (1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
 (2) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € − 118 avenue de Paris -CS 89139 79061 NIORT - Cedex 09 - RCS NIORT : 353 508 443 - N° SAP353508443.
- (3) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
- (4) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.
- (5) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
- (6) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
- (7) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances. (8) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont
- assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

 (9) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.
- (10) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.



AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : assurance-vie⁽¹⁾ et non vie. contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre fort numérique.

Détention d'aucun ou d'un de ces produits

1 % du montant des avoirs Min:70.00€ Max:350,00€

1.30 % du montant des avoirs Min: 273,00€ Max:2000,00€

Détention d'au moins deux de ces produits

- « Vos moyens et opérations de paiement »



Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier.
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...).
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.



> AUTRES PRESTATIONS

RECHERCHE ET ÉDITION DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (document de moins d'un an), dont photocopie de chèque.......16,00 € la 1^{re} opération puis 5,00€/opération supplémentaire comprise dans la même demande
- Frais de recherche complexe (document de plus d'un an), dont photocopie de chèque...... 33,00 € la 1^{re} opération puis 5,00€/opération supplémentaire comprise dans la même demande

AUTRES SERVICES



OPÉRATIONSINTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE(2)

	Formule 1 : Voyage 12/25 ans Gratuit 26/28 ans Gratuit *		Formule 2 : Séjour 12/25 ans Gratuit 26/28 ans Gratuit ***		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans Gratuit	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités ⁽³⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾⁽⁴⁾
Paiement par carte	Illimités ⁽³⁾	10/mois	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virements	Illimités ⁽⁵⁾	-	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁷⁾		2 mois ⁽⁷⁾		2 mois ⁽⁷⁾	

^{*}Sous réserve de détention d'une Formule Initial ou Confort

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾

- Commission de change, si commande < 100,00 € ou si la cession < 50,00 €.......% du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur + 3,05 €
- Commission de change, si commande ≥ 100,00 € ou si la cession ≥ 50,00 €...... Selon cours



Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction incluant les frais de services.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE(1)



La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en viqueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽⁹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,23 €	6,25€

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - - Commission five 0.70 £/naiement
- (1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 47).
- (2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
- (3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
- (4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
- (5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
- (6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
- (7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.
- (8) Sous réserve de disponibilité des fonds.
- (9) DAB : Distributeur Automatique de Billets



^{**}Sous réserve de détention d'une Formule Confort

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

_						
- 6	n	^	••	×	^	•
- 6		c	u		u	а

Eli oui oo	
Commission de service	0,10 %
	13,52 €
En devises	
• a - Commission de service	0,10 %
- Minimum de perception	13,52 €
• b - Commission de change	
	du cours de change en vigueur
- Minimum de perception	14,60 €
	28,12 €

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays, réalisé au guichet de l'agence)

- Frais par virement en euros
- Frais par virement en devises

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

 Frais par virement 	
	17,00 €
Commission de change	0,05 % du montant de la transaction en fonction
3	du cours de change en vigueur
	3



La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction incluant les frais de services.



OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans)...... 15,60 €/an



TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES **DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'AGE**

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

> FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits) -26 ans 9.50 €/an
- AlertEcureuil Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle -26 ans soit 15.30 €/an

> OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DETAIL DE L'INTEGRALITE DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL. CONFORT ET OPTIMAL EN PAGES 14 À 16)

Jeunes de 12 à 17 ans inclus



Jeunes de 18 à 28 ans inclus





FORMULF FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 12 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien⁽¹⁾.

> MOYENS DE PAIEMENT

MONFY WALKIF(2)

- Porte-monnaie électronique sans contact

> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERTS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT(3)(4)

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION(5)

PRÊT PERSONNEL

Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour

> EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽⁶⁾

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

> OPTION INTERNATIONAL F(7)

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour+	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁸⁾	3/mois ⁽⁹⁾	Illimités ⁽⁸⁾	4/mois ⁽⁹⁾	Illimités ⁽⁸⁾	Illimités ⁽⁸⁾⁽⁹⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽⁸⁾	10/mois	Illimités ⁽⁸⁾	Illimités ⁽⁸⁾	Illimités ⁽⁸⁾	Illimités ⁽⁸⁾
Virements	Illimités ⁽¹⁰⁾	-	Illimités ⁽¹⁰⁾	1/mois ⁽¹¹⁾	Illimités ⁽¹⁰⁾	1/mois ⁽¹¹⁾
Tarification	12/25 an 26/28 an		12/25 ans 26/28 ans		12/25 ans	Gratuit
Engagement	1 n	10is ⁽¹²⁾	2 m	ois ⁽¹²⁾	2 m	ois ⁽¹²⁾

^{*}Sous réserve de détention d'une Formule Initial ou Confort **Sous réserve de détention d'une Formule Confort

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Les services chéquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

- (2) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur HYPERLINK «http://www.regafi.fr»www.regafi.fr).
- (3) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation.
- (4) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
- (5) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (6) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
- (7) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte. (8) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
- (9) Hors frais applicables par la banque étrangère.
- (10) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
- (11) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
- (12) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.



ASSOCIATIONSDE PROXIMITÉ

> COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS



> OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

Direct Ecureuil Pro⁽²⁾
 10,00 €/mois

> IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)



> OFFRE GROUPÉE DE SERVICE(1)

	ASSOCIATIS INITIAL	ASSOCIATIS CONFORT	ASSOCIATIS INTEGRAL	
Compte courant	V	V	V	✓
Service chéquier	V	V	✓	✓
Frais de tenue de compte	V	V	✓	✓
Relevé de compte mensuel	✓	✓	✓	✓
CE NET Comptes	✓	✓	✓	✓
CE NET Remises	×	×	✓	✓
Assurance moyens de paiement ⁽²⁾	✓	✓	✓	✓
Protection juridique	V	V	✓	✓
Carte bancaire ⁽³⁾	Carte retrait Associatis	Carte Visa Business	Carte Visa Business	Carte Visa Gold Business
Tarification mensuelle		7,50 €	16,30 €	24,44€



> OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

Compte courant, service chéquier, frais de fonctionnement de compte, relevés décadaires, direct écureuil internet, assurance moyens de paiement associations, protection juridique, service rémunération.



⁽¹⁾ Tarification des services à l'unité, ainsi que des autres services associés au fonctionnement de compte CE NET disponibles dans la brochure « Conditions & Tarifs des opérations & services bancaires aux Professionnels et des Décideurs en région ».

⁽²⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE(1):

09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne. **En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier**, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE

09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 PARIS RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD société anonyme au capital social de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme u capital de 73 801 950 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris - TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 - www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_ 01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du General de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE: Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA: SEPA (Single Euro Payments Area):

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone EURO: composée des pays suivants:

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO): compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA): produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI: produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF): Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe

Organismes de Placement Collectif (OPC)(1): Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.



RÉSOUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Comment exprimer votre mécontentement?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller Caisse d'Épargne Normandie est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

vous a ete apportee par votre interiocateur privilegie ne vous convient pas.				
PAR INTERNET	PAR COURRIER			
www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Normandie) Rubrique « Nous contacter - Réclamations »	Caisse d'Épargne Normandie Service Relations Clientèle BP 854 76235 Bois-Guillaume			

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne Normandie vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables sujvant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

 Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : reclamation-et-mediation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un ⁽¹⁾ an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

 Le médiateur de la consommation auprès de la Caisse d'Epargne Normandie pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

PAR INTERNET	PAR COURRIER		
lemediateur.fbf.fr	Madame la Médiatrice auprès de la FBF CS 151 75422 PARIS Cedex 09		

 Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc., écrivez au médiateur.

PAR INTERNET

De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/ le-mediateur, rubrique «Saisir le médiateur»



PAR COURRIER

Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

• Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER		
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09		

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : http://ec.europa.eu/consumers/odr/

BANQUE & ASSURANCES

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils, prenez rendez-vous avec votre conseiller sur : https://www.caisse-epargne.fr/normandie/







